PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No. 31, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:
ABONNEMENTS.

[illegible] piastres par an, pour la ville, payable d'avance pour l'année; dix piastres pour la [illegible] pour la campagne et publiée [illegible] la saison, payable d'avance pour toute l'année. Abonnement ouvert à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera continué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront discontinuer devront en donner avis par écrit avant l'expiration de leur abonnement.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque ligne, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agents pour navires, les commerçants et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces de mariage et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des particuliers, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne devront paraître que par intervalles coûteront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces et articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire d'affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes par encan par autorité de justice, ventes de plantations, habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou pavés &c. et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics, et toutes annonces d'une nature politique paieront le double du prix ordinaire.

LIGNE DE BATEAUX A VAPEUR, ENTRE LA N.-ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE.

Cette ligne se composera des trois bateaux suivans:
Le bateau à vapeur PAUL JONES, capt. Tomlinson.
Le bateau vapeur TE [illegible], capt. [illegible].
[illegible] A. GALLATIN, W. McClintock.

Les bateaux dessus mentionnés sont en de bon état, commandés par des officiers capables et attentifs. Ils rendront pendant la saison des eaux hautes la ligne et les points mentionnés dessus le plus grand attention sera apportée au fret placé sur ces bateaux.

Ils partiront à des jours réguliers pour leur départ et font leur voyage avec toute la célérité possible. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.

N. B. Ces bateaux ne seront point responsables des dettes contractées par leurs officiers, à moins qu'elles ne soient ordonnées par un ordre du capitaine ou du consignataire. 14 fév

POUR LITTLE ROCK, Fort Gibson, Fort Smith et Van Buren—Le steamer CHEROKEE, capitaine C. Harris, partira jeudi, 27 du courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Wm. S. BROWN, 26, Gravier. 21 fév

POUR TUSCUMBIA, FLORENCE et tous les ports intermédiaires sur la rivière Tennessee—Le steamer HOMER, capitaine Th. Moore, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au wharf Lafayette, ou à FORBY, [illegible] & LIMERICH, 135, rue des Magasins.

Le Homer prendra du fret pour Natchez, Grand Gulf, Rodney, Vicksburg, Princeton, Columbia, Memphis Randolph et Mill's Point. 20 fév

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur fin marcheur, MONARCH, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau de LAVET & AVELUNG, 17, rue de la Commune. 14 fév

POUR CINCINNATI, Louisville et tous les ports intermédiaires—Le steamer GREY EAGLE, capitaine Shallcross, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LAYET & AMELUNG, agents, 17, rue de la Commune. 10 fév

POUR PORTSMOUTH, Maysville, Cincinnati, Louisville et tous les ports intermédiaires—Le steamer CORINTHIAN, capt. Shoues, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SAM BELL, 49, Magasins. 7 fév

POUR ST. LOUIS, ALTON et les ports intermédiaires. Le steamer PAWNEE, capitaine E. H. Glenn, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à JUSTUS VAIRIN & Co, 26, rue Poydras. 3 fév

A LOUER.

UNE Maison à deux étages, mansardes logeables, Cuisines hautes, &c. avec hydrant—[eau du fleuve], située rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts, s'adresser sur les lieux, ou au No. 66, rue de Chartres. 20 fév—10

A LOUER—Un beau MAGASIN, rue Royale, No. 105, entre les rues Conti et St. Louis. 12 fév

A LOUER—Une MAISON d'habitation fort commode et dans un bon état, située rue Conti, entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à J. ROBERT & Co, 47, Bienville. 12 fév

A LOUER—Une maison à une étage, composée de six appartements, située rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe. S'adresser à la maison située au coin des rues Dumaine et Dauphine. 18 jan

A LOUER—La maison à trois étages, avec magasin, nouvellement construite, dans la rue des Magasins, près Tchoupitoulas. Possession pourra être donnée immédiatement. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane. 6 fév

H. BEACH & Co ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de voitures pour les familles, ainsi qu'une grande variété de cabriolets propres aux habitans de la côte. On est prié de venir les examiner aux nos. 46 et 48, rue Royale, où elles sont offertes en vente à bon marché, pour du comptant ou de bons effets. 21 fév

GRAND MARCHE!

LES soussignés désirent clôturer leur assortiment [illegible] ont l'honneur d'offrir [illegible] à 35 cents, 3 et 4 escalins l'aune.

Mousseline de laine nouveaux dessins et des dernières arrivages à 3, 4 et 6 escalins l'aune, pour dames.

Ont aussi en magasin: napolitaine grande et petite dessins, mérinos français et anglais, toute cette étoffe [illegible] pour chemises et à draps, très fin, soieries, [illegible] largeur.

Indiennes à rideaux, rouges, unies, croisées et de bleus, jaune et vert.
Mouchoirs de poche à ourlet,
do do brodés riches.
do do à raie de 3/4 à 13/4 de 3/4.

Un grand assortiment de broderies, consistant en cols, pèlerines, manchette, robes etc.

Bas de coton anglais, pour dames et filettes, de [illegible] bas de coton, de soie et de fil, de toute grandeur.

Satin noir français et de l'Inde.

Et quantité d'autres articles, qu'ils offrent à vendre extrêmement bon marché.

H. LEFEBVRE & FRERES, [illegible] Conti. 19 fév

[illegible] FRERES viennent de [illegible] derniers arrivages de France, [illegible] de marchandises qu'ils vendent à des prix extrêmement modérés, [illegible] mousselines imprimées, à 4 et 5 escalins, [illegible] en coton, blanches et de couleur à 15 et 18 [illegible].

Ils attendent en outre qu'ils feront de grands rabais sur les étoffes de soie, mousselines laine, etc. et enfin sur tous les articles de mode. 18 fév—8

REÇU par les derniers arrivages de France et de New York, et à vendre par les soussignés, à des prix modérés:
Cotons crus 3-4, 4-4 et 5-4;
Do blancs do do;
Indiennes fond blanc, percales françaises;
Mousselines blanc en unies et brodées pour robes et pour meubles;
Do do do pour moustiquaires;
Coutils anglais et français, blancs et en couleur pour pantalons;
Domestics, printanières, Lansting noir, linge de table de Béarn, mouchoirs Suisses, dentelles anglaises et français, jaconats blancs et en couleurs;
Toile à draps, toile d'Irlande, Russie, toile grise;
Bas et chaussons blancs, mérinos noir de bas, batistes blanches, mouchoirs de batiste unis et brodés, écharpes et fichus gaze, tulle blanc et noir, gants [illegible] noirs et blancs;
Aussi, en magasin et d'importations antérieures, un assortiment complet de marchandises sèches.
BORDÈRES & Co, No. 77, rue de Chartres. 19 fév

ACADEMIE DE DANSE,
No. 80, rue Royale.

MR. DEVOTI, informe ses élèves que les classes auront lieu tous les lundi et jeudi; et que le samedi sera réservé pour une leçon de répétition de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir. Les leçons particulières auront lieu dans le courant de la journée.

M. Devoti, vient de composer une contredanse intitulée la Créole; les personnes qui désirent l'apprendre, ainsi que les figures des contredanses à l'usage de Paris et de la Nlle-Orléans, pourront profiter des leçons des classes, et dans peu de temps elles figureront avec succès. Prix $5

Il se rendra au domicile des personnes qui ne pourraient pas suivre ces classes. 24 jan

LES soussignés préviennent leurs amis, et le public en général, que le magasin qu'ils avaient dans la Bourse No. 60 a été transporté rue de Chartres No. 59, entre Conti et Bienville.
ALBERT & Co.

Ils préviennent aussi qu'ils ont un grand assortiment de chapeaux feutres 1re, 2me qualité et soie, &c. 18 fév—8

AVIS.

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société pour exercer l'état d'avocat à la Louisiane, sous la raison de Peyton, Smith & Yergers, et dans l'Etat du Mississipi, sous celle de Yergers, Peyton & Smith, leurs bureaux étant passage de la Bourse No. 18.

A la Nouvelle-Orléans. — A Vicksburg.
BALIE PEYTON — GEO. S. YERGER,
J. WIGHTMAN SMITH, — JACOB S YERGER

RIZ—150 barriques riz, 75 1/2 do. à vendre par M. ROBITAILLE, 30, rue de la Commune. 18 fév.

A VENDRE par les soussignés: Une belle collection de bons Tableaux à l'huile des diverses bonnes écoles, anciennes et modernes de Paris, arrivée par le Christophe Colomb, venant du Havre. Ils seront exposés à dater de samedi, 15 courant, rue Toulouse, No. 19. A. CAPDEVIELLE & Co. 19 fév

TRAITES sur Norfolk (Virginie) de 5 à 6 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & co, 28 Bienville. 19 fév

DOUBLONS Patriotes—100 doublons à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26 Camp.

CAFE, RIZ—75 sacs beau et bon café, [illegible] riz de la Caroline, [illegible] manioc, à vendre par S. LATAPIE, 70 Vieille Levée.

[illegible]

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Le [illegible] Wilson, à besoin de 800 [illegible] de sucre, pour compléter sa cargaison. [illegible] fret, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW YORK—Ligne de N. York et de la Nouvelle Orléans—Le paquebot REPUBLICAN, capitaine J. P. Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de l'Hôpital, ou à P. LAIDLAW, 51, rue du Camp. 18 fév

POUR NEW-YORK—Le navire ORBIT, capt. [illegible]. Pour [illegible] s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 6 fév

POUR NEW YORK—Le brick BOGOTA, capitaine [illegible] partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 5 fév

POUR N. YORK—Le navire STAVIUS, ayant presque complété son chargement, partira immédiatement. Pour passage ou balance de fret, s'adresser à KIDDER & HEAD, 99, Camp. 19 fév

POUR NEW-YORK—Le navire TECUMSEH, capitaine Swydam, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WHITALL, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 29 janv

POUR BOSTON.
Le brick PILGRIN, capt. Compton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK. 18 fév

POUR NEW-YORK.
Le brick NORTH, capitaine Crawford, ayant une partie de son chargement engagée partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 99, rue du Camp. 7 jan

POUR NEW-YORK—La barque fine voilière AMOS PATTEN, capt. Thompson, partira incessamment, pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co. 30 déc

POUR BOSTON—La barque DIANTHE, capitaine Bragdon, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J.P. WHITNEY, 73 N. Levée. 21 janv

POUR BOSTON—Le beau navire NEWBURYPORT, capitaine H. King, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la presse à coton du Mississipi, ou à JOHN A MERRITT, 57, rue du Camp. 20 jan

POUR BOSTON—Paquebot de la ligne de Louisiane—Le navire COLUMBRAND, capitaine Barker, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à H. A. NORCROSS & Co. 68, rue du Canal. 21 janv

POUR BOSTON—Le brick ALBION, capt. Stockport, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le bâtiment angulaire de la rue Delord ou à JOHN MERRITT, 56 Camp. 7 jan

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot ARCHER, capitaine Maison, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 17 fév

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand, le brick paquebot SWAN, devant succéder au brick Tracy, et partira sous peu. Pour fret, s'adresser à J. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 11 fév

POUR BALTIMORE—Le brick PULASKI, capitaine Wilson, à besoin de 100 boucauts ou de ce port pour compléter sa cargaison. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 18 f

POUR BALTIMORE—Le brick MARY PENNELL, capitaine Green, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 21, rue de la Douane. 17 fév

POUR BALTIMORE—Le brick NORTHERNER, capitaine Stevens, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue Douane. 15 fév

POUR BALTIMORE—Le brick ELIZA, capitaine Kenney, pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 5 fév

POUR BRISTOL (Rhode-Island)—Passage seulement—La barque SARAH LEE, capitaine Biye, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à J. B BAILEY, 14, rue Bienville. 5 fév

POUR CHARLESTON—La goel. MOUNT MORIAH, capitaine Rogers. Pour passage [illegible] de 100 barils, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 21 jan

POUR CHARLESTON—La goélette MASSON, capt. Davy, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 63 Commune. 17 jan

POUR PORTSMOUTH—Le brick DANUBE, capitaine Lané, ayant une partie de son chargement d'engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la Presse de la Nouvelle-Orléans, ou à JOHN A. MERRITT, rue du Camp. 16 jan

POUR NORFOLK & RICHMOND.
Le brick GEORGE, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 18 fév

LIGNE de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile par le nouveau bassin.—La goélette SWAN, capitaine Traissen, partira sous peu de jours; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 15, rue de la Commune. 7 fév

POUR LA MOBILE ET PENSACOLE—La goélette Rodney, partira sous peu de jours. Pour fret, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 15, rue de la Commune. 17 fév

LIGNE DE LA NELLE-ORLEANS ET DE LA MOBILE.

POUR LA MOBILE, par la voie de la rivière—La goélette FLOREST, capitaine Kulm, est en chargement et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 14 fév

POUR LA MOBILE—La goélette JUDGE HITCHCOCK, actuellement au nouveau bassin, partira pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser à bord, ou à ANDREWS & BROS., 50, Camp. 14 fév

CANDIDE AVINENC, joaillier bijoutier, ayant perdu son établissement dans l'incendie de la Bourse, prévient ses amis et les personnes qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur confiance, qu'il a transporté son magasin rue de Chartres No 69, entre Conti et Bienville.

D'après ce malheur il ose espérer que les personnes qui lui sont redevables voudront bien venir lui solder leurs comptes.

Par la même occasion il prévient le public qu'il a reçu par les derniers arrivages, un joli assortiment de bijouterie à la dernière mode de Paris, ainsi que toute sorte de lunettes et verres superfins assortis, &c. &c. 18 fév—8

AVIS—Trois ou quatre Messieurs peuvent être admis comme pensionnaires dans une famille particulière, où les deux langues sont également familières. Des références seront demandées, s'adresser au no. 37, rue Bourbon. 19 fév

MAQUEREAUX—650 barils maquereaux No. 2 en débarquement et à vendre par A. P. GRAY & Co, 41, Nouvelle-Levée. 19 f—3

A VENDRE à très-bon [illegible] derniers arrivages. BOURRY D'IVERNOIS, 39 Chartres. 18 fév

CHARBON—Les soussignés viennent de recevoir de Liverpool et de Philadelphie un approvisionnement de charbon Cannel, Lehigh et Peach Mountain, de première qualité passé au crible, en boucaut et par baril, qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à des prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 56, rue Bienville, au premier, seront immédiatement exécutés.
B. & A. SOULIE. 26 oct

HUILE, SAVON, &c—4000 gallons huile de sperm d'hiver, 5000 gallons d'automne, 8000 gallons huile de baleine blanchie d'hiver, 400 rames doubles et simples papier à enveloppes, 100 barillets clous de Boston en dimensions assorties, 25 frequins beurre de Goshen, 50 barriques fromage Goshen, 30 caisses fromage forme d'ananas et 50 barils cranberries, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 18 fév

TOILE, &c—100 balles 4 4 toile à chambre écru; 350 caisses morues; 50 barils de chaises, 50 caisses éud quina communs, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 18 fév

CAFÉ Havane vert et prime, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co, 28, rue Bienville. 18 fév

DRILLINGS blancs et de couleur d'un genre nouveau, en débarquement du trois-mâts Cabinet, de Liverpool, et offerts à vendre par KOHN, DARON & Co, 28, rue Bienville. 18 fév

PLANCHES à plancheyer—5000 pieds planches rabotées et en bouvetages, provenant du chargement du brick Chauncy et de la goélette Nahant, de Charleston, en débarquement et à vendre à bon marché, sur la Levée, par WOOD & SIMMONS, 89, rue des Magasins. 18 fév

FROMAGES, BEURRE, &c—20 fromages; 25 frequins beurre Goshen supérieur; 2 caisses blanc de baleine; 200 de chandelles [illegible], à vendre par S LATAPIE, 70, Vieille Levée. 31 jan

ARTICLES MILITAIRES—Les soussignés ont reçu par des arrivages récents un grand assortiment d'objets militaires, consistant en épées, épaulettes, chakos, plumets, boutons; et de plus un assortiment général de tous les objets nécessaires pour le costume militaire, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 13 fév

CUIRS—225 en débarquement de la goélette Doric, de Tampico, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 30, rue Bienville. 13 fév

CIGARRES—75 milliers cigarres de la Havane en débarquement du brick Octavia, et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 19 fév

AVIS AUX ENTREPRENEURS de BATISSES.

DES PROPOSITIONS seront reçues à l'office de la compagnie d'assurances des pompiers pour la reconstruction de trois maisons d'habitation à 3 étages sur un lot de terre situé à l'encoignure des rues Suzette et St. Thomas, conformément à un plan qui peut être examiné au bureau de la compagnie jusqu'au 29 courant. Par ordre. E L TRACY, secrétaire.

JACONAT, nouveaux dessins, d'après ceux de la dernière exposition à Paris (garantis bon teint) ainsi qu'un grand assortiment de Dentelle, linge de table, unis et damassé, toile d'Irlande, toile à draps, de différentes largeurs et qualités, et autres marchandises convenables pour la saison, à vendre à des prix très modérés par PAUCHON FRERES.

Sur la Levée entre les deux marchés et à l'encoignure Toulouse et Dauphine. 12 fév—8

MESSRS. CARDOZO & MURPHY ont en main un assortiment complet des articles d'une consommation habituelle dans les familles ainsi que d'école [illegible]. 1 fév

LES soussignés offrent à vendre en débarque du de l'Ann Louise, de Bordeaux:
200 caisses vin rouge—Margaux et St. Julien.
20 barriques vin rouge ordinaire.
[illegible] de Margaux vieux; 1834.
[illegible]
[illegible] à l'huile d'olive.
[illegible] en vrac.
[illegible] R. A. LEFEBVRE & Co.
[illegible] 18, rue Toulouse.

BEURRE de Goshen—[illegible] à vendre par FORDICK & BROTHERS, [illegible] Camp.

[illegible] HUGO C. GILDEMEESTER.

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts RENGO, marqué A 1, capitaine Laplace, partira sous peu, n'ayant plus que peu de balles de coton pour compléter sa cargaison. S'adresser à F. FERRET, 59, rue Toulouse. 18 fév

POUR LE HAVRE—Le navire CHRISTOPHE COLOMB, capitaine Condet, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville. 4 fév

POUR LE HAVRE—Le navire TIMOUR, capitaine Freeman, partira incessamment. Pour 300 balles de coton, en passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 22j

POUR LE HAVRE—Le navire A 1, PACTOLUS, capitaine Harding, partira incessamment. Pour balance de fret s'adresser à BLANCHARD, EIMER & CO, 26, Bienville. 3 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier A 1, PROPONTIS, capitaine Wise, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à SCHMIDT, WERNER & CO, 88, rue Bienville. 12 fév

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf et de première classe, ST. ANDREW, capt. Bretet, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 12 fév

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, WILLIAM BROWN, capt. Harris, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage s'adresser à bord, ou à J P WHITNEY, 73 rue du Camp. 6 fév

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe JOHN BOLTON, capitaine Tenker. Pour fret s'adresser à W. G. HEWES & co, rue Natchez. 11 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire SUPERIOR, capt. Taylor, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HOLMES & MILLS, Bank Place. 18 jan

POUR COWES—La barque AMES PATTEN, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. S. & J. P. WHITNEY, 37, rue du Camp. 10 janv

POUR TRIESTE—La barque A 1, BOHEMIA, capitaine Nasey, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, ou à SCHMIDT, WERNER & CO, 88, rue Bienville. 12 fév

POUR STOCKHOLM—Le brick suédois OSCAR, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à R. GRONING & co. 17 jan

PORTS DES ANTILLES.

POUR LA GUADELOUPE—Le brick ORIZABA, capitaine Charles Davis, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à JOSESPH H ASHBRIDGE, 65, Commune. 20 fév

POUR ST. YAGO DE CUBA—La goélette NO FUE VENCIDA, capitaine Daran, peut prendre encore 400 barils de fret, et quelques passagers, s'adresser à J ROBERT & Co, 47, Bienville. 27 j

PORTS DU MEXIQUE.

POUR VERACRUZ—Une bonne goélette, ayant un capitaine habile, maintenant prête à prendre une cargaison pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. BRENT CLARK, 40, rue de Chartres au 1er étage. 5 fév

POUR GALVESTON, (Texas)—La goélette paquebot CHARLES, capit. Moore, ayant les deux tiers de son chargement, partira demain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 21 fév

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER—Le brick neuf COHAUSEY, capt. D. More, peut prendre encore 300 boucauts de sucre, ou 1000 barils de farine. S'adresser à M. ROBITAILLE, 30, rue de la Commune. 18 fév.

A FRETER—Une goélette de 650 barils [illegible] capitaine habile, est prête à prendre du fret pour un port du Sud quelconque. S'adresser à J. BRENT CLARK, 40, rue de Chartres, au 1er étage. 17 fév

A FRETER—Le beau brick WASHINGTON, capt. Thompson, du port de 1500 barils [illegible], s'adresser au capitaine à bord, en face de l'église ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 11 fév

A VENDRE OU A FRETER—Le joli brick neuf COURIER, de 148 tonneaux ou 1250 barils. Pour les conditions, s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 12 fév

A FRETER—Le brick américain ROBERT ADAMS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Marshalk, actuellement amarré en face de la halle aux boucheries. S'adresser au capitaine à bord, ou à LABOUISSE & RYAN, ou bien à R A LEFEBVRE. 5 fév

MARCHANDISES d'été reçues par le navire Marengo, du Havre, et à vendre par le soussigné:

Coutils satin rayé, diagonales, lausanges, caprices, moirés, Orléanaises et imitations cotonade; cotonade légère; guinghan noire, rose et bleu; batistes noire et en couleurs pour robe, do pour tailleur; linons unis et brochés pour moustiquaires; toile grise; mouchoirs batistes couleurs, do blancs unis, do brodés riches; jaconat noir et couleurs; bretelles en gomme, nouveaux dessins; linge de table de tous les prix, unis et façonnés; châles hernanis et crêpons; mantilles à filet; voiles do; gants et mitaines longues do; gants et mitaines courtes brodés, couleurs do pour femmes et fillettes; écharpes do; cravattes de fantaisie en satins brochés; bas de soie unis et brodés pour femmes et enfants; ceintures large et étroite pour domestique; boutons et gances pour tailleur, chemises en jaconas; chaussettes de fil; bandes brodées en batiste et en jaconas; cols de mousseline; ombrelles en satin et en soierie façonnée, nouveaux genres et nouveaux goûts pour enfants; soies à coudre de toutes les nuances; parapluies de toutes grandeurs; capottes et en guinghan et chapeaux en paille d'Italie. Toujours en magasin une grande variété de divers autres articles.

BENJ. LACOSTE, rue Royale, no. 103, entre St. Louis et Conti. 18 fév

REÇU par le navire Caroline du Havre—90 caisses absynthe suisse, marque Ed Pernod, [illegible] de moutarde, à vendre par les soussignés. SCHOPFER & co, 22 Toulouse. 21 fév

WHISKEY—150 barils Whiskey rectifié, de Cincinnati, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO, 36, rue Poydras. 21 fév

DOUBLONS—900 doublons patriotes, à vendre par M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. 21 fév

CAFE—400 sacs café de la Havane de la nouvelle récolte; 150 do Rio do, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 21 fév

TABAC, &c—150 balles tabac de Cuba en feuille; 100 caisses raisins M. R; 100 do citrons; 5 balles toile à chemises de Russie; 10 do Ravens Duck; cigarres de toutes sortes, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 21 fév

MARCHANDISES SECHES—125 caisses de diverses descriptions, en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

REÇU par le navire Roman, de Bordeaux, et d'importations antérieures, un assortiment au grand complet de vins rouges et blancs, de liqueurs, [illegible] en caisses des crûs ci-après: Château Laffite, Château Margaux; Haut Brion St. Julien Medoc; St. Emilion; St. Estèphe Medoc et Montferrand; sardines à l'huile, de Colin; saucissons de Lyon; vins depuis seize piastres la barrique jusqu'à quatre vingt.
B. LACOSTE. 18 fév

FARINE—327 barils farine, en débarquement du Monarch, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, rue Poydras. 15 fév

CARTES A JOUER—Nouvellement reçu un grand assortiment de cartes françaises, anglaises et américaines, à vendre à bas prix, par grosse, douzaines ou simple jeu; aussi, des cartes blanches, unies, glacées et en face d'ivoire, de toutes grandeurs et prix. A vendre par DAVID FELT & co, 34 rue de Chartres. 21 fév

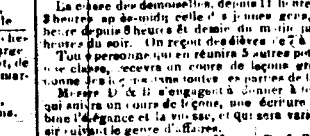

ECRITURE.

MESSRS. DOLBEAR & BROTHER informent respectueusement le public de venir visiter leur académie d'écriture, rue de Chartres, No. 92.

La classe des demoiselles, depuis 11 heures jusqu'à 3 heures après-midi; celle des jeunes gens, de 6 heures depuis 8 heures et demie du matin jusqu'à 10 heures du soir. Un cours du soir de 7 à 10 aussi.

Toute personne qui en réunira 5 autres pour former une classe, recevra un cours de leçons gratis. On donne des leçons dans toutes les parties de la ville.

Messrs D & B s'engagent à donner à tout élève qui aura suivi un cours de leçons, une écriture qui combine l'élégance et la vitesse, et qui sera variée à plaisir suivant le genre d'affaires.

On trouve à acheter chez Messrs. D. & B. leur ouvrage sur la Science de l'écriture pratique. A l'avenir ils dirigeront seuls leur académie. 30 jan

AVIS—Une famille française peut fournir deux belles chambres, à deux jeunes gens, et les admettre à sa table, si cela leur convient. S'adresser au no. 30, rue de Chartres. 16 fév

AIGUILLES—500,000 paquets d'aiguilles récemment reçues, à vendre par POLLARD & GREEN, 29, rue de Chartres. 12 fév

MARCHANDISES pour les marchés mexicains—Mantilles royales, 7/4 bratagnes, toiles pour chemises, en pièces et demi-pièces; bas de coton unis et à jour, galons de fil &c. en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 19 fév

TRAITES sur New-York à 60 jours de vue et à 75 jours de date à vendre par ANDREWS & BRO., 50, rue du Camp.

CHAPEAUX—Un grand assortiment de chapeaux de soie, feutres à grands bords et Panama, à vendre en gros et en détail, par JH. BERCIER & Co, 131, rue de Chartres. 19 fév

HABILLEMENTS confectionnés tels que paletots, redingottes et habits en drap, gilets en velours et en satin, à vendre par JH. BERCIER & Co, 131, rue de Chartres. 19 fév

PARAPLUIES en soie de Paris de différentes grandeurs, à vendre en gros et en détail, par JH. BERCIER & Co, 131, rue de Chartres. 19 fév

MELASSE—60000 gallons de mélasse, à vendre par R. BRUGIER, 8, rue St. Louis.

CANDELABRES—Une belle paire de Candelabres, richement ornés, fort adaptés à la décoration d'un salon ou d'une salle publique, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, No. 6, rue Conti. 17 fév

CIGARES de la Havane, Regalias, Canones, imperiales, trabucos, bayonettes, cazadores &c., en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 17 fév

RIZ—250 tierçons de riz; 50 barils eau de vie de peche; 20 do eau de vie de pêches et 20 do whiskey de Monongahela à vendre par WOOD & SIMMONS. 17 fév

TABAC à chiquer de Maison, dit "Honey Dew" récemment reçu et à vendre à des conditions avantageuses par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 17 fév

CHAPEAUX DE PANAMA—Une caisse des [illegible] à vendre par [illegible] W. W. [illegible].

PAR LE REGISTER.

Succession de feu JEAN JACQUES MERCIER.

[illegible] mars 1840, à [illegible] vente de l'honorable Cour de Paroisse et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 janvier 1840, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de la dite succession, les biens-fonds et esclaves ci-après désignés.

BIENS-FONDS:

Un terrain et la maison en brique qui s'y trouve, situé à l'encoignure des rues des Remparts et des [illegible], ledit terrain mesurant au plus français contenant 40 pieds de face à la rue des Remparts, et cent vingt pieds de profondeur, ensemble toutes les autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

ESCLAVES:

Bernard, mulâtre créole, âgé d'environ 28 ans.
Nancy, négresse, âgée d'environ 38 ans, créole des Iles; [illegible] Angèle âgée d'environ 8 ans, Ernest âgé de 6 mois.
Cora, fille de Nancy, âgée de 13 ans.
Rose, âgée de Nancy, âgée d'environ 11 ans.
Virginie, négresse âgée d'environ 30 ans, avec Pauline sa fille, âgée de 9 ans, Fanny, une fille âgée de 3 à 4 ans, et Camille âgé d'environ six mois.
Nuina, autre fille de Virginie, âgée d'environ 13 ans.
Madeline, griffonne, âgée d'environ 23 ans.
Louise, mulâtresse, âgée d'environ 18 ans, avec ses deux enfans, savoir: Alphonse, et l'autre non encore nommé.
Caroline, mulâtresse, âgée d'environ 23 ans.

Conditions de la vente—La propriété foncière, un dixième comptant, et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement avec la même pénale de dix pour cent d'intérêt par an s'ils n'étaient payés à leur maturité, et les esclaves à 6, 12, et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur lesdits esclaves avec la même clause pénale de dix pour cent d'intérêt s'ils n'étaient payés à leur maturité.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave de Armas Esq. not. pub. 24 fév

SUCCESSION de feue Catherine Marel, veuve en premières noces de Jacques Bonali, et décédée épouse de Joseph Chemilin, en secondes noces—Vente par le Régistre des Testamens—Jeudi, 27 Février 1840, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 11 février courant, j'exposerai en vente, pour le compte de la susdite succession, au faubourg Washington, à l'encoignure des rues Moreau et Hancock,

Les effets mobiliers dépendant de la susdite succession, et consistant, savoir:

En une forge de charpentage, 1 étau, 1 lot d'outils de forge, 1 chevall, 1 lot de bois de charronage, 1 lot de planches, 1 paire de roues, 1 table, 1 lot de vaisselle, 1 lit, &c. Conditions, comptant.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test. 14 fév

SUCCESSION de feu Victoire Duclos Lange, femme de Perrault f. c. l.—Vente par le Régistre des Testamens—Lundi, deux mars 1840, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 15 Février 1840, il sera vendu pour compte de la susdite succession, dans la rue des Ursulines, entre les rues Claiborne et Robertson, les meubles meublants, ustensiles de cuisine, linge &c., dépendant de la dite succession.
Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 18 fév

SUCCESSION d'Edgard Cook et de Frédérick Cook, décédés—Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi, vingt-huit février 1840, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 février 1840, il sera vendu à mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste. Anne, les effets mobiliers dépendant de la susdite succession et consistant en une montre en or (patent lever) une do en argent do; une bague en or, deux malles de linge, un secrétaire en acajou et un vieux papier en bois et son contenu. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 15 fév

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu J. au Laurose.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pourquoi le compte présenté par P. Bréau, exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 14 fév

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Marie Anne Courcelle, épouse décédée d'Etienne Carraby—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à tous autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Etienne Carraby, administrateur de la succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. de la Test.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Succession de feu Lyttleton Myrick—Avis est par le présent donné aux créanciers de dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph A. Beard, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 22 fév

SUCCESSION de feu E. H. Brown—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. D. Dorioceourt, curateur de la dite succession, ne serait point homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test. 25 fév

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Fve. Delaunay alias Delaunais.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. D. Doriocourt, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du second district judiciaire dans et pour la paroisse de St. Jacques—Veuve Alexandre Chopin vs Zénon Foucher—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour ci-dessus désignée, j'exposerai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, samedi, 14 mars prochain, à dix heures du matin, les propriétés ci-après mentionnées:—

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse de St. Jacques, sur le côté droit du Mississipi, à environ dix-neuf lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant quinze arpents de face, sur quarante vingt de profondeur, bornée du côté d'en haut par les terres de Michel Mathurne, et en bas par les propriétés de feu François Gainnié; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en font partie.

2o. Vingt Esclaves savoir: Jacques, âgé d'environ 55 ans, Allick, de 46 ans, Abraham, de 35 ans; Big Tom, de 35 ans; Little Tom, de 38 ans; Harry, de 24 ans; Argus, de 40 ans; Charles, de 50 ans; George de 35 ans; Sam, de 36 ans, William, de 28 ans, James de 38 ans; Dick de 25 ans; Peggy, de 28 ans; Jim Pig, de 30 ans; Frederick de 26 ans; James Lafourche de 45 ans; José alias Mondésir de 40 ans; Jenny, de 40 ans et Jenny de 45 ans.

3o. Onze Chevaux, vingt quatre bœufs, quatre vingts moutons et une grande quantité d'instruments et d'objets nécessaires à une habitation et sucrerie.—Le tout saisi dans le procès ci-dessus pour en faire la division et être vendu en bloc à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, devant le dit ordre du sixième et pour satisfaire au dit procès.
Paroisse St. Jacques, le 14 février 1840.
ARD. L. BOURGEOIS, shérif. 15 fév—30

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—Bureau du Greffier, 20 Février 1840—No. 317—Martin Gordon Junior en état d'arrestation vs ses créanciers—Les créanciers du pétitionnaire sont notifiés de comparaître en cour le samedi 14 mars 1840, à 10 heures A. M., pour déduire les raisons pourquoi le dit pétitionnaire ne serait pas admis au bénéfice de la loi pour le soulagement ou secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation.
Par ordre de la Cour, ED. GARDÈRE, Greffier. 24f—25 ij

TRAITES—$947 56, sur [illegible] New-York, à vendre par CLASON & WILES, 44, rue de Chartres. 10 fév

SEL—6000 sacs sel de Liverpool, la seule cargaison maintenant en débarquement, à vendre en quantités convenables aux acheteurs, à bas prix, réduit en la prenant sur la Levée, à s'adresser à ALEX PARK, 91, Commune. 21 fév

SEL des Iles Turques, Cadiz et St. Ubes, à vendre en quantités convenables. S'adresser à ALEX PARK, 91, Commune. 21 fév

CIGARES—$1,500 Cigares de la Havane, en débarquement du brick de la goélette Cora, et à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée. 21 fév

CAFÉ—40 sacs café vert de la Havane, première qualité, en débarquement de la goélette Cora et à vendre par J. M. CABALLERO, 38, Vieille Levée. 21 fév

25 balles Ravensduck légers, à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, rue Poydras. 21 fév

CAPSULES—500 milliers capsules choisies et fondues de qualité excellente, venant d'être reçues et à vendre par POLLARD & GREEN, 29, rue de Chartres. 21 fév

ENCRE noire supérieure en caisses d'une et deux douzaines de bouteilles à vendre par D. FELT & co, 24 Chartres. 18 fév

IMPRIMÉ de toutes descriptions nettement exécutés, à vendre à des prix modérés par D. FELT & co, 24 Chartres. 18 fév

SAINDOUX ET BEURRE—50 barillets saindoux et 50 barils beurre, à vendre par le Madison, à vendre par A. TRIER, 34, Gravier. 20 fév

CIGARS DE LA HAVANE—400,000, de différentes qualités, en magasin et à vendre par A. TRIER, 34, Gravier. 20 fév

VIN DU RHIN—300 caisses en magasin et à vendre par A. TRIER, 34, Gravier. 20 fév

CONFITURES DE LA HAVANE—50 caisses en magasin et à vendre par A. TRIER, 34, Gravier. 20 fév

CAFÉ DE LA HAVANE—500 sacs en magasin et à vendre par A. TRIER, 34, Gravier. 20 f

MARCHANDISES à prendre en magasin par R. J. LAWRENCE, 29 et 29, Nlle Levée.

HUILE—5000 gallons huile de Sperm, d'hiver, 500 gallons do d'automne, 800 do d'été blanchie et 100 barillets clous de Boston, en dimensions assorties, à vendre par WIGGIN & DEVENPORT. 20 fév

BEURRE—66 frequins de beurre, récemment reçus par le steamer St. Louis, à vendre par E. P. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 20 fév—3

CAFÉ DE RIO—de la nouvelle récolte, à vendre par GEORGE GREEN & BRO, 26, rue du Camp. 20 fév

RIZ—100 tierçons en débarquement de la goélette General Wayne, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 20 fév

EFFETS CONFECTIONNÉS—Les soussignés offrent la solde de leurs articles d'habits, à vendre à des prix réduits. LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 20 fév

ESCARPINS DE BAL—Souliers vernis très soignés, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, Royale. 20 fév

MURIERS MULTICAULIS—Le soussigné a en consignation plusieurs de ces arbres qu'il offre à vendre, sur un comptant ou sur signatures approuvées. Les personnes qui voudront s'en procurer, sont priées d'adresser à lui pour leurs commandes qui seront immédiatement exécutées. A. G. COOPER, [illegible] rue de Chartres. 8 jan

AVIS—Le public est prévenu de ne point négocier quatre mandats tirés par Amédée Delavigne, à l'ordre et endossés par N. Basset, acceptés par Lejeau, Ménard & Co, et payables au domicile de Félix Grima, notaire public, le 15 juin 1839, savoir:
1er—De la somme de $6,500, daté du 24 avril 1839, payable à un an.
2me—De la somme de $6,500, daté du 24 avril 1839, payable à un an de date.
3me—De la somme de $4,750, daté du 24 avril 1839, à un an de date.
Les dits mandats ayant été illégalement [illegible] ne seront pas payés par [illegible]. [illegible] AU, METOYER & Co, [illegible]. 5 fév—10

SEL—1000 sacs sel fin et gros de Liverpool, la seule cargaison en débarquement, à vendre sur la Levée en quantités convenables aux acheteurs à bas prix, s'adresser à ALEX. PARK, 91, Commune.

SEL des Iles Turques, de Cadiz et de St. Ubes, à vendre en quantités convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, Commune.

ARGENT DE L'ALABAMA—Billets de banques certificats de dépôt et chèques sur les banques de l'Alabama, à acheter par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

EAU-DE-VIE de marque supérieure, en barils, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

BARILS A MELASSE—300 barils à mélasse, venant d'arriver rough de l'Ohio, à vendre par HADDEN & HALL, 23, Nlle Levée.

GRAISSE—300 caissons graisses d'excellente qualité, en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 72, rue Bienville.

CLOUX—1000 barillets de Eastern Wales, en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 24, rue Bienville.

CAFÉ de la Havane—[illegible] sacs café, à vendre par J. B. FIELD, 76 rue Bienville.

RIZ—200 barriques riz de la Caroline, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

GENIEVRE—100 paniers genièvre du Nord, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

CIGARES—50 milliers cigares espagnols, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

EAU-DE-VIE DU PAYS—En pipes et demi pipes, à bas prix, par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

LIQUEURS—50 caisses anisette; 50 do alicyrihe; 50 do liqueurs; 50 do fruits à l'eau de vie; 50 do fruits dans leur jus, en magasin et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co, 67, rue Tchoupitoulas.

TRAITES SUR PHILADELPHIE—$6000, à dix jours de vue, à vendre par J. T. LAGUERENNE, & Co, 67, rue Tchoupitoulas.

VIN DE CHAMPAGNE—En bouteilles et demi bouteilles de première qualité, et de la marque bien connue de Max Sutaine & Co, en magasin et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co, 67, rue Tchoupitoulas.

VINS DE BORDEAUX—10 barriques Pauillac Medoc, 10 do St. Julien Medoc, en magasin et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co, 67, rue Tchoupitoulas.

TRAITES sur New-York, à 5 et 10 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST, 6, rue Royale, maison Musson.

TABAC en feuilles & JAMBONS—1000 Jambons de l'Ouest, enveloppés, et 2 Boucauts Tabac en feuilles, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26, rue Poydras.

CHANGE SUR PHILADELPHIE, de 5 à 60 jours de date, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par W. F. GROSBY, 47, rue du Camp.

CAFÉ RIO—700 sacs de la nouvelle récolte en débarquement de l'Ann Cecilia, à vendre par WM. PREHN, 36, Douane.

GRAISSE—200 barils en magasin et à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26, Poydras.

FICELLE—75 balles ficelle d'emballage, de débarquement d'un bateau à vapeur, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26, Poydras.

FARINE—100 barils farine superfine en débarquement et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co, No. 67, rue Tchoupitoulas.

VIEILLE Eau-de-vie de Champagne—10 demi-pipes en magasin et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co, 67, rue Tchoupitoulas.

SUCRE raffiné de Boston—100 barils et de caisses en magasin, 10 barils do en débarquement, à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

FAYENCE—12 paniers assortis par le débit de la Compagnie, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue du Camp.

CIDRE—100 barils cidre du Nord, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue du Camp.

MEULES &c—30 meules de la Nouvelle Ecosse, et 5000 onces en pierre à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

EAU DE VIE ET BEURRE—50 barriques eau-de-vie 1ère, et 2me, beurre, et 50 barillets beurre de Goshen en de l'Ouest, à vendre par WM. C. TOMPKINS, 66, rue du Camp.

FARINE—300 barils farine superfine en débarquement et à vendre par JOS. LANDIS & Co, 14, rue Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par JOS. LANDIS & Co, 14, rue Poydras.

CHANGE sur New York à vendre par LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon.

MACHOIRES—161 barils en débarquement du steamer United States à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

LANGUES DE BŒUF—7 demi barils langues de bœuf en débarquement du steamer United States à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

BŒUF—3 barils à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL.

REÇU par des arrivages récens un assortiment d'habits de printemps. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir chez A. L. LEVY, No 44, rue Chartres.

TOILE D'EMBALLAGE d'Ecosse (un nouvel article égal à celle du Kentucky), à vendre par KENNEDY, DUBEL & Co, 52, rue Toulouse.

HUILE DE LIN, AMANDES, ET ESPRIT DE THÉREBENTINE—25 barils huile de lin en débarque ment, 20 do esprit de therebentine, 30 do amandes dans leurs coques en débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

ETOFFES DIVERSES—3-4, 7-8 et 4-4 pour pantalons; drillings 3-4 et 4-4 argent blanchi et non blanchi; 3-4 de largeur—toile écrue de Hollande; de largeur—toiles fines à 5-4, 3-4, 11 pantalons, à bas prix, par WM. PREHN, 36, Douane.

WHISKEY ET LARD NOUVEAU—100 barils whiskey, en débarquement du général Scott; 100 barils saindoux, en débarquement et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 36, Nlle Levée.

CHANDELLES, MORUE, MAQUEREAUX, &c—80 caisses chandelles, 800 do morue, 60 barils maquereaux, 50 caisses savon No. 1, et 100 barils harengs salés et choisis, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane.

A VENDRE en débarquement de la polacre espagnole Maria—100 barriques vin de Catalogne, 100 petits barils vin doux de Malaga, 400 pots vin doux de Malaga, 55 damejeannes vin sec; 100 potiches huile à lampe; 100 caisses do, 200 demi do; 50 jarres raisins frais; 49 barils olives; 12 do anchois; 19 do thon; 12 do amandes (Esperanza); 8 sacs contenant 25 milliers noix; 40 barils figues sèches. CUCULLU, LAPEYRE & Co, 27 Toulouse.

SAUMONS, HARENGS, HUILE—4 tierçons et 5 barils saumons, 100 barils harengs choisis en magasin, 300 gallons huile de Sperm pure d'hiver, 5000 gallons do d'automne, et 6000 gallons huile de baleine blanche, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier.

ARGENT DE L'OUEST—5000 chèques sur le "North Branch Bank" du Kentucky—certificats de dépôt dans la Banque d'Alton, 5000 certificats de dépôt sur la Banque des Planteurs du Tennessee à Nashville, à vendre par STETSON & AVERY, 36, Gravier.

SAVON DE BOSTON—1000 caisses en magasin et à vendre par GEO. GREEN & BRO.

CHANGE sur New-York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

GOUDRON—300 barillets à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 122, Vieux Bassin.

AGENCE GENERALE DU TEXAS—J. BRENT CLARK, 40, Chartres au 1er.

CHANGE SUR CINCINNATI—Chèques à vue sur Cincinnati à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14 rue Poydras.

DES avances seront faites sur envoi de coton à MM. J. Andrews et Brothers à New York, par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

GENIEVRE—100 barils genièvre blanc de Baltimore en débarquement et à vendre par J. M. LAVILLEBEUVRE, 17, Magasins.

BARDEAUX—400 milliers bardeaux de Cypre, première qualité, à vendre par C. COINCON Jr. 44, Conti.

BOIS DE PIN de meilleure qualité pour les steamers, et 500 barils résine en morceaux à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 122, Vieux Bassin.

CHARBON—Un petit lot de charbon de Liverpool à vendre par W. E. & R. MURPHY.

20000 pieds planches de pin de 1 1/2 pièce pour planchers, et 20,000 do planches de 10 pouces de largeur pour construction, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 122, Vieux Bassin.

JOHN A. MERRITT, no. 56, rue du Camp, offre à vendre en débarquement du Steamer Little Rock, de St. Louis, 5 boucauts tabac du Missouri, 22 barils porc, 10 barillets graisse.

FARINE—100 barils de la marque réputée de Pease, en débarquement d'un cheloh, à vendre par G. DORSEY, 44, Levée.

WHISKEY—100 barils en débarquement du bateau à vapeur, à vendre par G. DORSEY, 44, Levée.

BEURRE—48 frequins beurre supérieur de l'ouest, en magasin, à vendre par G. DORSEY, 41, Levée.

CIGARES—97,000 Cigares de la Havane en débarquement du brick Theoss à vendre par J. M. CABALLERO, 36 Vieille Levée.

CIGARES—Un complet assortiment de Cigares de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 36 Vieille Levée.

GENIEVRE DE HOLLANDE—40 pipes Genièvre en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.

PRESSES A COPIER—Quelques nouvelles presses par la poste aux prix de New-York, par DAVID FELT & Co, 34, rue de Chartres.

PLATRE—60 barils plâtre calciné à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier.

EAU-DE-VIE—30 barils eau-de-vie américaine, 1re preuve, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40 rue Gravier.

50 [illegible] PORTER DE LONDRES, à vendre par [illegible] CHEATS & Co., 26, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE DE LAINE—qualité supérieure, à vendre par [illegible] GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

JAMBONS—15 boucauts jambons nouveaux de Cincinnati en débarquement et 20 boucauts [illegible] de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14 Poydras.

CHAUX DE THOMASTON—Ciment Romain, plâtre de Paris, briques à feu, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

BRODEQUINS, CHAPEAUX, HABILLEMENTS—Un assortiment général convenable aux marchands de la campagne et aux habitants, constamment en vente, par FROST & Co, 8, rue de la Douane.

CHAPEAUX DE LAINE—B ancs et noirs, 3 formes rondes et carrés, à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane.

FER ET CLOUS DE JUNIATA—400 tonneaux de fer assorti, 700 barils clous coupés do do, en débarquement du général Pratt, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

MELASSE—30 barils mélasse prime en bon état, en débarquement du steamer Fulton, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—400 barils whiskey rectifié en débarquement, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, rue Poydras.

BEURRE—12 barillets beurre de l'Ouest en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, rue Poydras.

CAFÉ HAVANE—112 sacs prime nouveau, en débarquement du brick Thoosa à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

ACADEMIE DE DESSIN

M. D. CANOVA, de retour en ville, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se propose d'ouvrir un cours de dessin, à partir de 16 décembre, au no. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville. Une longue expérience et les heureux résultats obtenus pendant ses années de résidence au collège Jefferson, font espérer que tous ceux qui désireront s'instruire dans cette branche d'agrément et d'éducation n'hésiteront pas à lui accorder leur confiance.

Arrangements des classes:
Lundi, Mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir.
Mardi, jeudi et samedi, de 1 à 3 heures après-midi.
Conditions—$5 par mois, payables d'avance; papier, crayons, &c. payés séparément.

RÉFÉRENCES:
MM. A. B. Roman, Gouverneur.
P. Soulé,
Dr. Ingals, président du collège Jefferson.
Charles Genois, maire,
W. DeBuys, Major général,
J. B. Plauché, général. 19 déc

SAXONIPHONS—Ces petits instruments à clé d'une nouvelle invention, [illegible] dernière joujoux de Paris, se trouvent seulement à vendre chez les soussignés qui, ayant obtenu le nouvel envoi leurs prix plus modérés, peuvent aujourd'hui en disposer de 3 ou 3 qu'il leur reste à $25 chaque.

PIANO—Ils vendent également à prix coûtant, un excellent piano de Pleyel de 6 octaves, neuf, parfaitement garanti, et demandé expressément pour une personne qui ne peut en prendre possession par [illegible]. S'adresser chez LORSELHE & VALSTON, [illegible] rue Royale et Dumaine. 7 fév

LES soussignés ont aujourd'hui annoncé à l'office des Faubourgs en général des informations [illegible] avis à leurs amis et au public, qu'ils ont reçu un grand assortiment de chaussures, &c. à des prix très réduits [illegible] qu'ils vendront aux acheteurs; [illegible] de vins, [illegible] dans le bassin de Donuanir, [illegible] No. 150, rue des Remparts, entre Conti et Toulouse, et No. [illegible] s'adresser. [illegible]

N. B. Ils achètent aussi au plus haut prix, [illegible] vieux cuivre et du plomb.
LYALL & DAVIDSON. 11 janv—

SUCRE et Mélasse—Sur habitation, en dépôt et à vendre par [illegible] OLSEN, 47, rue Royale.

MARCHANDISES [illegible]—[illegible] et tissus [illegible] pour marchés mexicains [illegible] à vendre par HADDEN & HALL, [illegible].

FARINE—300 barils en débarquement [illegible] HADDEN & HALL, [illegible] Nouvelle Levée.

FARINE FINE—300 barils [illegible] HADDEN & HALL, [illegible].

CHARRUES—150 charrues [illegible] et autres instruments aratoires [illegible] à vendre par HADDEN & HALL [illegible].

FROMAGE—Fromage de l'Ouest [illegible] barriques fromage, en débarquement du steamer Express, à vendre par [illegible] HADDEN & HALL, [illegible] Nouvelle-Levée.

SAVON DE PIPE de [illegible] en magasin et à vendre par [illegible] HALL.

HUILE de lin [illegible] et à vendre par HADDEN & HALL, 25, Nouvelle Levée. 24 fév

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, [illegible] la goélette Cora, à vendre par J. M. CABALLERO, [illegible].

SAINDOUX—400 barillets saindoux de l'Ouest en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 24 fév

TOILES, CORDES ET FICELLES d'Emballage—[illegible] pièces toiles du Kentucky [illegible] petites dimensions [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

SEL—[illegible] sacs sel fin et gros de Liverpool, la seule cargaison actuelle, en débarquement, à vendre sur la Levée, s'adresser à ALEX. PARK, 91, Commune. 24 fév

SEL—5000 sacs sel des Iles Turques de Cadix, et de St. Ubes, dans [illegible] à vendre en quantités convenables aux acheteurs. [illegible] ALEX. PARK, 91, Commune.

A LOUER—Un [illegible], s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 24 fév

200 Balles toiles [illegible] de la manufacture de Nochitz; 50 barils [illegible] de blanchie, à vendre par W. F. VIGERS & Co, 29 Bienville.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—48 caisses en débarquement de la goélette Cora, à vendre par W. F. VIGERS & Co.

CAFÉ RIO—300 sacs prime vert de la nouvelle récolte en débarquement du trois mâts Madé, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 fév

204 SAUMONS DE PLOMB du Missouri en débarquement du steamer Louisville, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 fév

LARD—300 barriques plats côtes fumés de Cincinnati en bon état, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 fév

GENIEVRE DE GOLD SPRING—200 barils en débarquement de la barque Hard Ferry, de Baltimore, à vendre par BOGERT & HATHORN, 64, Gravier. 24 fév

DOMESTIQUE DE MAISON—Une esclave de 19 ans, bonne cuisinière et excellente blanchisseuse et repasseuse, à vendre par P H GALLWEY, 6, Conti. 24 fév

ASSISES PERMANENTES—6 grandes dimensions, [illegible] proposées pour qu'ed puisse s'en servir immédiatement, à vendre par P. H. GALLWEY, 6, rue Conti.

ARGENT de l'Alabama, à acheter par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 24 fév

TABAC A CHIQUER—87 caisses et 47 demi caisses tabac Mohemo à chiquer, à vendre à bas prix par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 24 fév

GENIEVRE et Eau de Vie—20 barils, à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras. 4 fév

VIN—300 caisses vin de Bordeaux, à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras. 24 fév

SACS EN PITRE—3000 à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras. 12 fév

HUILE—5 barriques huile de sperm, à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras.

CLOUS—300 barrillets clous assortis, à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras.

MAQUEREAUX—70 barils maquereaux Nos. 1, 2 et 3 à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 22f

WHISKEY—71 barils en débarquement du steamer Pierce, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 24 fév

FARINE—50 barils sur le quai, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée. 24 fév

CAFE—40 sacs café vert prime de la Havane, en débarquement de la goélette Cora, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 24 fév

INDIENNES FRANÇAISES—4 caisses indiennes fonds rouge, 2 do do jaune, 2 do do bleu, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 22f—3

BALANCES A PLATEFORMES provenant de la manufacture de Messrs. Geale & Flarr de New York, de toutes dimensions, constamment en mains et à vendre à des prix réduits par W. S. BROWN, 26, rue Gravier. 22 fév

GIROFLE—36 balles girofle de Bourbon, d'importation récente, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville. 22 fév

CONSERVES ALIMENTAIRES DE COLIN à Nantes. Un grand assortiment consistant en petits pois, haricots verts, fèves, champignons, cèpes à l'huile, tranches d'aloses à l'huile, gibiers, truffes, pâtés truffés, sauce de tomates, jujubes, &c. &c. à vendre à bas prix par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville. 22 fév

VINS—300 paniers champagne de qualité supérieure venus par le navire Garonne, du Havre; 300 caisses vins Château-Margaux et Château-Lafitte; 200 caisses vin St. Julien, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville. 22 fév

MELASSE de la Raffinerie—100 barils mélasse sur habitation, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti. 22 fév—3

FUMEAUX—Pollard & Green, No. 29, rue de Chartres ont reçu un envoi de Fumeaux coloriés et unis, de 7 à 12 pouces, qu'ils offrent à vendre à bon marché. Aussi, une variété de peignes, joaillerie, coutellerie et articles de fantaisie. 22 fév

MAGASIN D'ENTREPOT—On prend en entrepôt, des marchandises au magasin à l'épreuve du feu, rue de la Douane, à des termes modérés. S'adresser sur les lieux. 22 fév—6

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co, 88, Bienville. 22 fév—2

GENIEVRE—100 barils genièvre de White, de Baltimore en débarquement et à vendre par J. W. LAVILLEBEUVRE, 17, rue Magasins. 22 fév

BRODEQUINS, BOTTES, SOULIERS—74 caisses assorties, en débarquement du St-Louis, et à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 22 fév

CHAPEAUX DE TOILE—4 caisses, à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 22 fév

ARGENT DE L'OUEST—Billets de Banques de l'Indiana, de l'Illinois et de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 22 fév

LARD—30 barriques plats côtés fumés de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 22f

ON demande de l'argent de l'Alabama. ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

TOILES, CORDES ET FICELLES d'Emballage—300 pièces toiles du Kentucky, 200 rouleaux cordes du Missouri et 15 balles ficelle, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 22 fév

LARD NOUVEAU—16 tierçons jambons de Cincinnati, 20 barils de do, 10 barriques épaules do; le tout récemment reçu et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 36, Nouvelle Levée. 22 fév

CHANDELLES de Blanc de Baleine—300 caisses, des marques de New-Bedford, de Boston et de Nantucket, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 22 fév

TOILES A CHEMISES DE RUSSIE—10 balles toile à chemises de Russie; 10 do Ravens Duck légers, 2 do Napers, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 22 fév

CRAMBERRIES en barils, demi barils, quarts de barils et boutillettes de barils, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 22 fév

100 BARILS maquereaux no. 3, 70 do Manhaden; 50 do harengs salés, 507 caisses harengs écaillés, 50 do morues, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 22 fév

20 COLIS papiers à lettre français; 10 do parfumeries; 1 do cols de satin, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 22 fév

SAVON—100 caisses savon No. 1 et 200 1-2 caisses do, en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp. 22 fév

CHANDELLES—300 caisses chandelles de blanc de baleine, en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp. 22 fév

BŒUF NOUVEAU—20 demi barils bœuf mess de Cincinnati, récemment reçu et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 36, Nouvelle Levée. 22 fév

WHISKEY RECTIFIE—120 barils whiskey rectifié de Cincinnati, récemment reçu et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 36, Nouvelle Levée. 22f—3

BEURRE—15 frequins beurre de Goshen de choix, récemment reçus et à vendre par FORDICK & BRO, 70, Camp. 22 fév

PIERRES pour les banquettes et les foyers—[illegible] pieds, à vendre à bas prix, par FORDICK & BRO, 70, rue du Camp. 22 fév

CHANDELLES—100 caisses chandelles de blanc de baleine de Nantucket, et 200 do [illegible] à vendre par FORDICK & BRO, 70, Camp. 22 fév

SARDINES A L'HUILE—[illegible] caisses sardines à l'huile de J. Colin, à Nantes, en boîtes 1-4 et 1-2. Aussi, quelques caisses sardines au beurre de la même fabrique, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, rue Bienville. 22 fév—6

CHAMPAGNE—[illegible] paniers champagne, en débarquement du navire Garonne, du Havre, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 21 fév

NECESSAIRES—Un joli assortiment de nécessaires de voyages, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, Royale. 21 fév

BAREGE—Barège vert pour voiles, taffetas gommé, chapeaux de paille d'Italie, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 21 fév

JAMBONS ENVELOPPES—16 tierçons et 10 barils jambons de la meilleure qualité, enveloppés, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 36, Nouvelle Levée. 22f—3

GENIEVRE DE GOLD SPRING—300 barils de Baltimore en débarquement du brick Land Ferry, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 22 fév

PLOMB—204 saumons du Missouri, en débarquement du steamer Louisville, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 22 fév

CHANDELLES DE SUIF—100 caisses de dimensions assorties et de qualité supérieure, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 22 fév

MORUES—600 caisses en magasin et à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 22 fév

COUVERTURES FRANÇAISES—20 balles couvertures françaises, de diverses dimensions et qualités supérieures, à vendre par BLANCHARD, EIMER & CO, 26, rue Bienville. 22 fév—6

FRUITS AU JUS—100 caisses fruits au jus assortis, de la fabrique de J. Colin, à Nantes, 50 caisses fraises do do, 50 caisses jus de fruits do do, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 22f—6

MARCHANDISES AMERICAINES—[illegible] cotons indiennes bleues; 10 do coton drilling, 30 do cotons blancs et écrus, 30 do [illegible], à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 22 fév—6

LIQUEURS—600 paniers liqueurs [illegible] de Bordeaux; 40 caisses liqueurs assorties de [illegible]; [illegible] à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 22f—6

WHISKEY COMMUN—100 barils [illegible] en débarquement du steamer Wm. French, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26, Gravier.

COTONNADES du Sud [illegible] de qualité supérieure, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 24, rue St. Louis. 22 fév

GARNITURES EN SOIE FAÇONNEES—Un assortiment de plus nouveaux dessins, reçu par le Colchis du Havre, et à vendre par F. C. GOERGEN & Co, 84, Chartres, au premier. 22 fév—6

FLEURETS D'ALLEMAGNE—80 doz. à $3 50, 1re qualité, à vendre par F. C. GOERGEN & Co, 84, Chartres, au premier.

30 [illegible] Eau-de-vie américaine 1re épreuve, [illegible] de Charleston, en débarquement [illegible] de Principe, faits avec le [illegible] Java. [illegible] à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 24, rue St. Louis. 22 fév—6

WHISKEY, [illegible] LARD, &c—300 barils whiskey rectifié [illegible] en débarquement du steamer Amazon; 300 pièces toile du Kentucky, [illegible] de corde do; 300 do [illegible], [illegible] prime; 15 boucauts [illegible] 100 barils [illegible] graisse, à vendre par LAVET & AMELUNG, 17, Commerce. 20 fév

DU grand pour deux [illegible] dans le [illegible] peut toujours [illegible] s'adresser à NEWTON RICHARDS, 147, rue de la Douane. 24 fév

500 [illegible] et de harnais, [illegible].

[illegible]

SUCRE—[illegible] [illegible] DEGELOS, [illegible] St. Louis.

BŒUF ET LANGUES [illegible] vendre par [illegible].

HOCK MOUSSEUX [illegible] vendre par [illegible]. 19 fév

VINS DE HOCK—[illegible] Johannisberg des meilleurs [illegible] à vendre par H. GOERGEN & Co, 83, rue de Chartres. 19 fév

GENIEVRE [illegible].

MEULES de [illegible] J. E. [illegible] Co. 19 fév

POUDRE DE CHASSE [illegible] 6 1/4, 12 1/2 et 25 livres [illegible] J. E. GOERGEN & Co, [illegible] Chartres. 19 fév

FUSILS DE CHASSE [illegible] de Paris, à vendre par [illegible]. 19 fév

BOTTES [illegible] K. G. HOME, [illegible]. 18 fév

CAFE [illegible] Havane, [illegible] Groning, à vendre par [illegible] GRONING & Co. 18 fév

BEURRE DE GOSHEN [illegible] VAN WYCK [illegible]. 18 fév

VIN DE CHAMPAGNE [illegible] vendre par VAN WYCK [illegible].

PLOMB [illegible] VAN WYCK [illegible]. 18 fév

FER A CHARRUE [illegible] à vendre par [illegible] HEATH & Co. 18 fév

[illegible] OLSEN, [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

PAR BACH & CALHOUN.
Vente de Syndic.

[illegible] jeudi, 20 mars 1840, à midi, à l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et sous la direction des syndics, les propriétés suivantes [illegible] des créanciers de [illegible].

Un terrain situé à Carrollton, dans la paroisse Jefferson, mesurant 120 pieds de face sur la route par 180 pieds de profondeur, et face à la rue [illegible], ensemble avec une maison d'habitation et autres bâtisses qui sont dessus.

[illegible] de terre [illegible] par les rues Hurst, Washington, Commercial et Levée. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, ont chacun 30 pieds de face à la rue [illegible] de profondeur, et les lots nos. 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hurst, sur 120 pieds de profondeur, et les lots nos. 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de la Levée, sur une profondeur irrégulière variant de 141-6 à 144 8-4.

Un lot de terre dans l'îlet formé par les rues Hurst, Washington, Commercial et Poeyfarre mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, la même dimension sur la rue Hurst et 120 pieds de profondeur.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant Joseph B. Marks, not. pub, aux frais des acquéreurs. 24 fév

Propriétés immobilières.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu le mardi, 10 mars, à midi, à la salle de bains de l'Hôtel St. Louis—Deux lots de terre situés dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Hunter et Robinson, conformément à un plan dressé par Charles F. Zimpel et déposé en l'étude de M. S. Caseau, notaire public. Ces deux lots de terre mesurent chacun 32 pieds 4 pouces 4 lignes de face sur 120 pieds de profondeur; ils sont dans le voisinage de la presse à coton, actuellement occupée et bien loués.

Conditions—1/3 comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fév

PAR BACH & CALHOUN.
Vente de Syndics.

IL sera vendu le lundi, 2 mars 1840, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté du 14 février 1840, sous la direction des syndics de Samuel Short:

93 Actions de la Banque des Citoyens, abandonnées par le dit Samuel Short à ses créanciers.

Conditions: Moitié comptant, et l'autre moitié en billets endossés à satisfaction et à 60 jours de terme. 21 fév—25 et 2 m

PAR R. E. SYKES.

VENTE par Ordre de Syndic—Il sera vendu jeudi 26 de mars, à midi, à la Banque de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, et sous la direction du syndic des créanciers de Jonathan Alston,

Le brick Americain, le COMET, du port d'environ 263 tonneaux, avec ses agrès, apparaux et ameublement, tel qu'il se trouve actuellement dans le port d'Orléans, sur la rive opposée, lequel a été abandonné par ledit insolvable à ses créanciers.

L'acte de vente sera passé en l'étude de J. B Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Conditions—comptant. 21 fév—20

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Succession de Bernard Coquet.

IL sera vendu le Samedi 29 février 1840, à 10 heures précises, du matin, à l'encan, résidence de feu Bernard Coquet, chemin du bayou, près de la maison Clark:

Une quantité de meubles meublant consistant en lits, armoires, chaises, tables, pendules, chenets, &c.
Aussi plusieurs Vaches et leurs suivans, une Barrouche et ses harnais, une jument et son suivant, un tombereau, un cheval, 1 cloche d'habitation, &c.
Aussi un lot de Bois de charpente et un lot de briques.

Conditions comptant. 18 fév—11

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Succession de feu Bernard Coquet.

LE sera vendu lundi 2 mars 1840, à midi précis, à la Bourse de Cité, (Salle des Bains) rue St. Louis—Les propriétés ci-après décrites, dépendant de la succession de feu Bernard Coquet, et vendues à l'effet d'effectuer le partage entre ses héritiers:

ESCLAVES.

Julia, mulâtresse âgée d'environ 18 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Céleste, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière blanchisseuse, bonne quelque fois.
Eerel, négresse âgée d'environ 24 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
Eliza, négresse âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse, pour un peu cuisinière, sujette à des attaques de nerfs.
Charlotte, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière bonne blanchisseuse.
Flora, négresse âgée d'environ 80 ans.
Paul, mulâtre âgé d'environ 18 ans, cocher, domestique de maison, menuisier et propre à tout.
Henry, négre âgé d'environ 16 ans, cocher, rocher, domestique de maison et s'entendant aux travaux du jardin.
William, mulâtre âgé d'environ 18 ans, cocher et domestique de maison, s'étant absenté quelques jours.

PROPRIETES FONCIERES ET ACTIONS.

120 actions du fonds capital de la Banque de l'Union. L'acquéreur n'obtiendra les [illegible] à défaut de se conformer à cette condition dans le temps stipulé, l'acquéreur perdra tous les droits que lui donne cette adjudication.

20 Actions de la Compagnie des Architectes du 2me District.

63 Lots de terre, situés dans le faubourg Tremé, formant l'ancienne propriété de feu Bernard Coquet; desquels comprennent son jardin de devant et font face au chemin du Bayou et à la rue de l'Esplanade. Il existe sur ces terrains une jolie maison de résidence se composant de six appartements, galeries devant et derrière, cuisines, chambres à domestiques, &c. &c. et autres dépendances. Le reste des terrains faisant face à la rue Dorgenois, s'étend de la rue de l'Esplanade au canal Carondelet; et sur cette partie des terrains qui sont compris de la rue de l'Esplanade à la rue de l'Hôpital il se trouve une grande quantité d'arbres fruitiers tels que pêchers, orangers, pruniers &c. Le tout sera vendu conformément à un plan dressé par Bourgerol, lequel plan est maintenant exposé à la susdite Bourse.

Les banquettes des deux terrains premièrement décrits, sont faites sur la façade du chemin du Bayou, mais le coût en est à la charge de l'acquéreur. Les banquettes de la même terrain s'étendront la rue de la façade de l'Esplanade est [illegible] à la charge de l'acquéreur [illegible] municipalité.

Un lot de terre situé à la Passe Christian, comté de Hancock, Etat du Mississipi, se composant de 50 arpents de superficie, mesurant 90 pieds de face au Golfe du Mexique et attenant à la propriété de M. Lamberth.

Un quatre lot de terre situé au même endroit, mesurant 20 pieds de face au golf du Mexique, sur 1225 pieds 8 pouces de profondeur. Les héritiers se réservent de faire des droits sur cette dernière terre.

CONDITIONS:

Pour les esclaves, un quart comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois.
Pour les actions, comptant.
Et pour les terrains dans le faubourg Tremé, tout comptant et la balance à un, deux et trois ans, le tout en billets à satisfaction, et avec hypothèque jusqu'à [illegible] sur la convenance des héritiers et des acquéreurs.

Tout billet qui ne serait pas payé à échéance portera un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans pour cela autoriser l'acquéreur à en retarder le paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Félix Percy, not. pub. 18 fév—16

PAR R S SYKES.
GRANDE VENTE DE QUINCAILLERIE

IL sera vendu sans réserve, le lundi, 2 mars prochain, à l'ancienne encoignure des rues Gravier et Nelle Levée, comprenant tous les articles nécessaires pour l'assortiment complet d'un établissement de ce genre en gros.

Conditions—Au-dessous de $500 comptant, de $500 à $1000, 4 mois, de $1000 à $2000, 6 mois et au-dessus de $2000, 9 mois en billets endossés à satisfaction. 15 f

Ventes à l'encan de propriétés immobilières de valeur
PAR JOS. A. BEARD.

IL sera vendu sans réserve, samedi 14 mars prochain, à midi, à la Bourse St. Louis les propriétés ci-dessous décrites:

Lot No. 1. La maison en briques à deux étages, située dans la rue Foucher près de l'encoignure de la rue Julia, désignée comme le no. 1 des maisons Tontine—mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Foucher sur environ 90 pieds, plus ou moins, de profondeur. Ladite maison est dans un bon état et est louée à l'année, à raison de $60 par mois.

Lot no. 2. Un des magasins à trois étages de la propriété connue sous le nom de bâtisses du triangle, borné d'un côté par la propriété de Wm. Brand, et de l'autre par celle d'Alexander Grant et ayant 23 pieds [illegible] de la susdite, municipalité 23 pieds, [illegible] de face sur un passage commun sur le derrière sur une profondeur de 51 pieds sur un côté, et de 50 pieds 2 pouces de la ligne opposée.

Lot no. 3. Un lot de terre de valeur, avec la maison en brique à deux étages qui est bâtie dessus, situé dans la rue Tchoupitoulas entre les rues Julia et St. Joseph et mesurant 31 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 140 pieds de profondeur.

Lot no. 4. Un lot de terre ayant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Tremé sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 5. Un lot de terre mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Tremé sur 118 pieds de profondeur.

Lot no. 6—Un lot de terre ayant 32 pieds de face à la rue Tremé sur 118 pieds de profondeur.

Lot no. 7—Un lot de terre ayant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Conti sur 127 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 8—Un lot de terre formant encoignure et mesurant 112 pieds sur la rue Conti et 32 pieds sur la rue des Marais.

Lot no. 9. Un lot de terre ayant 32 pieds de face à la rue des Religieuses sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 10. Un lot de terre ayant 32 pieds de face à la rue des Marais sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 11. Un lot de terre mesurant 31 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 12. Un lot de terre mesurant 32 pieds, 11 pouces et deux lignes de face à la rue des Marais, sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 13. Un lot de terre mesurant 32 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue des Marais sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les derniers dix lots ci-dessus mentionnés sont situés dans la partie la plus progressive de la 1ère municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Tremé et des Marais; les banquettes sont nouvellement pavées en pierre et les lots entourés de barrières.

Conditions—Un dixième comptant, et la balance en billets endossés à la satisfaction du vendeur et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets portant intérêt à raison de dix 010 depuis une mise en vente jusqu'à leur échéance, et les débiteurs auront la faculté de retarder le paiement moyennant l'intérêt ci-dessus spécifié. 11 fév.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de [illegible].

IL sera vendu [illegible] mars [illegible] heures, à [illegible] Gravier et Girod, ancienne demeure de H. L. Tilghman.
26 Mules et 10 Chevaux,
10 Drays avec harnais,
10 Charrettes,
6 Drays couvertes,
1 lot de vieilles roues,
1 lot de fers,
1 lot d'outils de forge, &c.

Aussi—Des meubles de cuisine et des meubles.

Conditions—Pour les chevaux, [illegible] et autres [illegible] jours de crédit, en billets [illegible].

Pour tous les autres objets, comptant. 20 fév—9

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE

Parti marron depuis le 17 courant, le nègre nommé Peter âgé d'environ 38 ans, taille 5 pieds 2 pouces, parlant anglais et français; il était vêtu lors de son départ d'un capot de couverture, [illegible] et pantalon de laine grise, et un fer à chaque jambe. Il éprouve quelque difficulté à s'énoncer et marche assez courbé. La susdite somme sera payée à toute personne qui ramènera le dit nègre à Faubier chaudronnier, [illegible] de la Bourse, ou le logera dans une des geôles de cette ville. 24

TOILE du pays—60 colis, à vendre par FORDICK & BROTHERS, 70, rue du Camp. 15 fév

GRAINES de tabac de la Havane, d'excellente qualité, à vendre par [illegible] DUNN, 17, rue de la Douane.

A [illegible] de [illegible]age [illegible] et chaises [illegible] et lambris [illegible] de bois et carrosses [illegible].

Conditions, au comptant.
OSAUGHON & LIBOTT, Bassin Carondelet, Enc. St. Claude.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
Seconde Session—Quatorzième Législature.

SENAT DE LA LOUISIANE.
COUR D'ACCUSATION.
Mercredi, le 12 février 1840.

Membres présens: MM. Garcia, Armand, Briscoe, Crow, Derbigny, Downes, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, W. B. Scott de Baton Rouge, Thibodeaux et Winn.

Le président de la cour a assermenté M. Crow.

La communication suivante de M. Briscoe a été soumise à la cour par le président:

M. le Président,

Le récusé répond respectueusement que les causes de récusation spécifiées et présentées par l'honorable Félix Bosworth sont entièrement insuffisantes. Ici, par qu'il n'a entretient pas ni même ne manifeste-t-il pas des sentimens d'inimitié, envers l'accusé, mais qu'il démontre ouvertement tout sentiment d'inimitié causé par des opinions politiques, que les seuls sentimens d'inimitié qu'il entretient émanent des actes officiels de l'accusé.

2o. Qu'il ne doute pas qu'il ait pu exprimer des sentimens d'inimitié envers l'accusé pendant le cours de ce procès, parcequ'il a l'habitude d'exprimer ses opinions avec la liberté qu'il lui plait, mais il nie qu'il ait exprimé son opinion quant à la culpabilité ou l'innocence de l'accusé sur les charges portées contre lui dans les chefs d'accusation; qu'il était résolu et avait souvent exprimé sa détermination de rendre pleine et entière justice à l'accusé autant qu'il le pourrait.

A la 3e cause spécifiée par l'accusé, il répond: qu'il n'a jamais recherché ni évité les amis ou les ennemis de l'accusé. Que si dans le cours de ses relations sociales il a rencontré journellement des ennemis politiques ou personnels de l'accusé, ce sont des incidens que la nature humaine ne peut prévoir ni ne peut éviter et qui rarement entraînent des discussions sur les qualités morales ou personnelles, et jamais sur ses opinions politiques, et si dans le cours de ses relations il est sujet à être influencé, il est certain que telle influence n'a pu faire aucun tort à l'accusé dans cette affaire étant préparé à entendre les témoignages et à décider avec impartialité de l'innocence ou de la culpabilité de l'accusé sur les imputations spécifiées dans les chefs d'accusation.

M. Derbigny a fait la motion que la cour se retirât.
MM. Garcia, Armant, Crow, Derbigny, Downs, Dupré, Hiriart, Hoa, Scott de Baton Rouge, Thibodeaux et Winn, ont voté dans l'affirmative—11 voix.

MM. Penn et Porche ont voté dans la négative—2 voix.

En conséquence, la motion a prévalu.
La Cour est rentrée en séance.
Le Président a présenté à la Cour la décision suivante:

La Cour reçoit la motion comme motion de récusation et reçoit aussi les réponses du Sénateur de Concordia sur ce sujet; et la Cour est maintenant préparée à voter sur cette question si aucune autre motion n'est soumise; laquelle a été adoptée ainsi qu'il suit:
MM. Garcia, Armant, Crow, Derbigny, Downs, Dupré, Hoa, Penn, Porche et Winn ont voté dans l'affirmative—11 voix.
MM. Hiriart et Thibodeaux ont voté dans la négative—2 voix.

M. Downs a fait la motion que la Cour se retirât.
MM. Garcia, Crow, Derbigny, Downs, Dupré, Hiriart, Hoa, Scott de Baton Rouge, Thibodeaux et Winn ont voté pour l'adoption—10 voix.
MM. Armant, Penn et Porche ont voté contre—3 voix.

En conséquence elle a prévalu.
La Cour est rentrée en séance.
Le Président a soumis la décision suivante:

Que la Cour avise qu'une ou l'autre partie peut, le même jour ou le jour après, demander la permission d'argumenter de nouveau toute question ou motion déjà décidée, avant le vote final, sur l'innocence ou la culpabilité de l'accusé; mais telle motion doit être soumise, sans argument, à la décision de la Cour. Dans ce cas la Cour refuse d'entendre de nouveaux débats sur la question décidée.

La dite décision a été adoptée de la manière suivante:
MM. Garcia, Armant, Crow, Derbigny, Downs, Dupré, Hoa, Penn, Porche, Scott de Baton Rouge Thibodeaux et Winn ont voté dans l'affirmative—12 voix.
M. Hiriart a voté dans la négative—1 voix.

Sur la question de savoir si les raisons présentées étaient suffisantes pour récuser M. Briscoe,
MM. Félix Garcia, Armant, Crow, Derbigny, Downs, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Baton Rouge, Thibodeaux et Winn ont voté dans la négative—13 voix.

La réponse du juge Bosworth aux chefs d'accusation a été lue à la Cour par M. Richardson, son conseil.

"Le répondant comparait en personne devant la Cour et protestant qu'il n'y a dans les chefs d'accusation aucuns crimes ou méfaits particulièrement allégués contre lui auxquels la loi l'oblige à répondre; en se réservant maintenant et en tout temps tout bénéfice d'exception quant à l'insuffisance des dits articles et de chacun d'eux et aux défauts qui y figurent sous le point de vue légal; et protestant aussi contre toute expression ou tous défauts de forme qui se trouvent dans cette réponse et qui pourraient lui être préjudiciable, il soumet les faits et les remarques qui suivent sous la forme de réponse:

Quant au premier chef d'accusation, il admet qu'il a reçu des honoraires de la succession d'Elizabeth C Graham, mais il ne se souvient pas distinctement du montant, car il y a près de six ans d'écoulés depuis cette époque; mais il se souvient que ses honoraires furent modérés; qu'ils ne ressemblent en rien à l'extorsion, l'illégalité, l'injustice et la corruption, mais qu'au contraire ils furent équitables et tels que l'on a coutume d'en demander pour services hors du bureau dans une succession de trente mille piastres et plus, où il a été laborieusement occupé et où la Cour des Preuves a extrêmement frappé chaque mois à la régler.

Au second article—Il admet qu'il a reçu des honoraires de la succession de Martin M. Childress, mais il ne se souvient pas distinctement du chiffre; qu'en préparant les pièces, en faisant des recherches dans les archives, et en examinant différents titres avant de procéder à l'inventaire de ladite succession, il a été occupé à différentes reprises pendant six à huit jours; qu'il eut à vaincre beaucoup de difficultés et à faire beaucoup de besogne avant de commencer l'inventaire de ladite succession, laquelle s'éleva à environ quatre vingt mille piastres, et qu'il eut à faire des courses dans la campagne pour recevoir l'inventaire, et que loin que ses honoraires eurent un caractère d'extorsion, d'illégalité, d'injustice et de corruption, il croit et ne soutient que la somme demandée par ce qui est juste, et qu'il était obligé d'en demander pour ce travail et ses services; la prétention qu'ils aussent puis s'élever à au moins un tiers de plus que ce qui est porté au second chef d'accusation. Ladite succession s'ouvrit en 1834 et 1835.

Au troisième article il répond qu'il n'existe aucune succession vacante dans la paroisse Carroll, à l'exception de celles pour lesquelles des curateurs ont été nommés, et de quelques petites successions où il n'y a eu aucune application de faite pour la curatelle; et que, généralement ces successions vacantes, administrées par des curateurs. Il existe une seule succession qui n'a pas été [illegible] administrée de fonds pour faire face aux réclamations que l'on fait valoir contre elles; que la succession de William Fickles se trouve encore sous l'administration d'un curateur. Dans la succession de Jacob Manys le curateur étant sur le point de quitter l'Etat, pour cause de mauvaise santé, et s'attendant à mourir pendant son absence, abandonna la curatelle, déposa entre mes mains environ trente-neuf piastres et une balance, afin d'une réclamation d'environ quatre vingt piastres, de laquelle succession il ne restait encore rien réglée, je pris alors la gestion, personne ne la demanda; et ayant dans mes gardes une procuration d'un nommé Benjamin Funk, administrateur de la succession de Jacob Manys décédé dans l'Etat de Pennsylvanie, autorisant Henry J. Daggett son fondé de pouvoirs, alors résidant à Providence, paroisse de Carroll, à recevoir les fonds de la dite succession; le dit Daggett cependant, étant mort, ou ayant été tué dans une rencontre de Providence, je reçus en conséquence immédiatement audit Funk, administrateur ainsi qu'il en dit, lui mandant les faits et que j'avais des fonds entre mes mains et que j'en ferais après avoir payé les compte de toutes les frais de cette curatelle. Je n'ai jamais eu de réponse de cet administrateur. Quelque je lui ai fréquemment écrit au domicile indiqué par lui dans sa procuration. Les fonds, soit environ cent vingt cinq piastres, sont encore en mon pouvoir, sujets à l'ordre des héritiers légaux ou à leurs représentants. Il n'existe aucune loi que je sache qui m'oblige à verser les deniers qui me sont ainsi tombés dans les mains, dans le trésor de l'Etat, en conséquence il me les avait retenus d'une manière illégale ou pour des motifs de corruption.

A l'article quatre il répond qu'il admet qu'il a laissé l'Etat pendant un court espace de temps durant l'été de 1838. Que durant son absence un notaire conduisait quotidiennement son greffe et faisait toute la besogne notariale de la paroisse, que les archives du bureau ont été constamment ouvertes à l'inspection publique pendant les heures accoutumées; qu'aucun délai n'a été occasionné dans l'administration de la justice dans la paroisse de Carroll, en conséquence de ladite absence temporaire; qu'il est nécessaire, et qu'il était sujet à aucun juge d'obtenir une permission de la Législature, avant qu'il puisse quitter l'Etat, il fera alors remarquer que la Législature de l'Etat de la Louisiane n'était pas en session à l'époque où il s'est absenté; qu'il a été forcé de s'éloigner dans l'espoir de sauver ses deux enfans survivants de la funeste influence du climat du Sud et pour aucun autre motif; j'ai perdu l'un des deux dans l'Etat du Kentucky, je conduisis l'autre dans ma paroisse, et avant qu'une seconde automne ne s'écoulât, ces deux enfans avaient trouvé dans la tombe un terme aux tribulations de ce monde.

A l'article 5, il répond qu'il n'avait fait acheter par un sous-enchérisseur à la vente spécifiée audit article. Mais il affirme que loin qu'il ait su seulement que il aurait une réduction, il ajoute que ses biens n'ont pas été produit un autre environ de plus que le prix d'évaluation portée à l'inventaire; que quiconque aurait offert en dessus de ces propriétés aurait été le double de la valeur et que la totalité a rapporté des prix qui témoignent auprès de tous ceux qui assistaient à la vente qu'il n'y a pas eu aucune enchère. N'ayant point acheté de manière indiquée au 5e chef d'accusation, il affirme donc que sa conduite ne fut pas immorale, illégale ou en violation de ses devoirs officiels.

A l'article sixième, il répond qu'il ne se souvient pas d'avoir délivré le certificat dont il est fait mention que c'est un document dont aucune copie n'est habituellement conservée au greffe, et il affirme que si aucun certificat, de la nature de celui dont il est question avait été même délivré par lui, il avait le pouvoir de le faire, et qu'un tel pouvoir existant, le certificat ne pouvait être faux et frauduleux, et qu'il n'a pu se rendre coupable de grosse corruption dans l'exercice de ses fonctions, en le délivrant.

Et ledit Félix Bosworth pour plus ample réponse à tous et chacun des précédens chefs d'accusation, dit qu'il n'est coupable d'aucun des crimes ou méfaits qui sont contenus et portés contre lui dans les dits chefs, et sur quoi il prie cette honorable cour de porter ses enquêtes de la manière qui lui semblera la plus conforme à la loi et à la justice.
(Signé) FELIX BOSWORTH.

La cour a ordonné la traduction et l'impression de cette réponse en anglais et en français, à l'usage de la Cour, des commissaires, de l'accusé et de ses conseils.

M. Lewis, l'un des commissaires, a fait la motion suivante, sur laquelle aucun vote n'a été donné.

Les commissaires font la motion que la Cour fixe un jour pour le jugement de l'accusation portée contre Félix Bosworth, juge de paroisse de la paroisse de Carroll.

Sur motion que la cour s'ajourne à demain, à midi.

MM. Garcia, Armant, Briscoe, Crow, Derbigny, Downs, Dupre, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Bâton-Rouge, Thibodeaux et Winn, ont voté dans l'affirmative—14 voix.

COUR D'ACCUSATION.
Jeudi, le 13 Février 1840.

La cour s'est réunie conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, juge président; Armant, Briscoe, Crow, Derbigny, Downes, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Bâton-Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn.

Le président a assermenté M. Scott de Féliciana.

M. Hoa, à la demande du Sénateur de Concordia, a soumis la motion suivante:

"Le Sénateur de Concordia demande respectueusement qu'il lui soit permis de se retirer de cette Cour, relativement à la décision finale de cette Cour."

Cette motion a été adoptée de la manière suivante: MM. Garcia, Crow, Derbigny, Downes, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Bâton Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn ont voté dans l'affirmative—14 voix.

M. Bosworth a fait la motion suivante:

"Félix Bosworth demande respectueusement que cette honorable Cour lui permette de retirer toute motion qu'il a faite, récusant le membre de Concordia, et demande que cette motion et les effets de ce jour soient effacés du journal de la Cour."

[illegible] a fait la motion que la Cour se retirât.

MM. Garcia, Crow, Derbigny, Downes, [illegible] Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Bâton Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn ont voté dans l'affirmative—14 voix.

La cour s'est [illegible].

Après [illegible] la cour est rentrée en séance.

Le président a soumis la question suivante à la cour: "La demande du juge lui sera-t-elle accordée."

MM. Garcia, Crow, Derbigny, Downes, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Baton Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn ont voté dans la négative—14 voix.

En conséquence la dite demande a été rejetée.

La question a été posée sur la motion de M. Lewis "quelle cour fixe un jour pour le procès."

MM. Garcia, Crow, Derbigny, Downes, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Baton Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn ont voté dans l'affirmatif—14 voix.

M. Bosworth a demandé par son conseil que le jour fut fixé au 25 de ce mois; aucun vote n'a été donné sur cette motion.

Les commissaires ont présenté l'amendement suivant:

"Les commissaires demandent que la cour fixe le 2d lundi de la session suivante de la législature.

M. Hoa a fait la motion que la cour se retirât.

MM. Garcia, Armant, Crow, Derbigny, Downs, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Bâton Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn ont voté dans l'affirmatif—15 voix.

En conséquence la cour s'est retirée. La cour est rentrée en séance.

L'amendement offert à la motion de M. Bosworth, par les commissaires, a été mis aux voix.

MM. Garcia, Armant, Downs, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Bâton-Rouge, Scott de Féliciana et Winn ont voté dans la négative—12 voix.

MM. Crow, Derbigny et Thibodeaux ont voté dans l'affirmatif.

En conséquence l'amendement a été rejeté.

Sur motion de M. Hiriart que le jour du jugement soit fixé au premier lundi de mars prochain.

MM. Garcia, Armant, Crow, Derbigny, Downs, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Bâton Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn ont voté dans l'affirmatif—15 voix.

M. Lewis, de la part des commissaires a soumis la motion suivante:

L'Etat de la Louisiane contre Félix Bosworth, juge de Paroisse de la Paroisse de Carroll.

Pardevant l'honorable Sénat de l'Etat de la Louisiane, siégeant comme cour d'accusation.

Les commissaires de la part de la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane font la motion que la Cour ordonne et exige du défendeur Félix Bosworth, juge de paroisse de la paroisse de Carroll, de produire et de déposer dans cette cour, les registres et documens mentionnés dans la liste ci annexée et qui sont en possession du dit Félix Bosworth, avant le jugement de l'accusation portée contre lui par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane.

Le 13 Février 1840.
(Signé) TH. H. LEWIS, Président du Bureau des Commissaires.

Liste des registres et autres documens à produire au jugement de l'accusation portée contre Félix Bosworth, juge de paroisse de la paroisse de Carroll, par la Chambre des Représentans.

1o. L'inventaire de la succession de Hesba M. Childers fait dans la paroisse de Carroll, en janvier 1835.

2o. Tous les registres des procédures dans le greffe du juge de paroisse, de la paroisse de Carroll, dans les successions suivantes:

1o. de Wm. Prickles; 2o. de Riley Watson; 3o. de Allen Dezelle; 4o de Jacob Marys.

3o. La vente à l'encan de la succession de G. Dempsey, faite par Félix Bosworth, juge de paroisse de la paroisse de Carroll, en février 1837.

4o. Les registres des hypothèques A & B, dans le greffe du juge de paroisse de la paroisse de Carroll.

5o. Les registres des actes notariés A et B dans le greffe du juge de la paroisse de Carroll.

D'exiger du juge de la paroisse de Carroll de produire les registres et documens ci-dessus décrits ou les délivrer à l'officier exécutif du Sénat qui sont nécessaires au jugement de l'accusation.

Nouvelle-Orléans, le 13 février 1840.
(Signé) THS. H. LEWIS, Président au bureau des commissaires.

MM. Garcia, Armant, Crow, Derbigny, Downs, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott, de Baton Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn ont voté pour l'adoption—15 voix.

M. Richardson de la part du juge Bosworth, a présenté la motion suivante, sur laquelle aucun vote n'a été donné.

Le défendeur Félix Bosworth fait la motion que la cour ordonne à C. M. Conrad, à Ths. H. Lewis, président du comité d'investigation et à A. Cuvillier, greffier de la Chambre des Représentants d'exhiber pardevant cette cour, le second lundi de mars prochain, tous les documents relatifs à la succession de feue Elizabeth C. Graham, maintenant en la possession du président du comité, et qu'il soit aussi ordonné de produire ledit jour, le mémorial en mémoriale, présentés contre ce défendeur en 1839; aussi toutes les motions faites pardevant ce comité, les minutes de tous les témoignages donnés pardevant ledit comité d'investigation.

Motion a été faite pour ajourner la Cour à demain à midi.

MM. Armant, Crow, Derbigny, Downs, Ducros, Dupré, Hoa, Penn, Porche, Scott de Baton-Rouge, Thibodeaux ont voté dans l'affirmatif—11 voix.

MM. Garcia, Hiriart, Scott de Féliciana et Winn ont voté dans la négative—4 voix.

En conséquence la cour s'est ajournée à demain à midi.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndics.

IL sera vendu mercredi, 25 mars prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et cité de la Nouvelle-Orléans, notés la date du 15 janvier 1840 et 13 février 1840, et sous la direction de G. W. Pritchard, syndic de ses créanciers et des créanciers de G. W. Pritchard & Co, la propriété décrite ci-après, abandonnée par ledit Pritchard et Pritchard & Co., à leurs créanciers.

Première propriété.

Un terrain de valeur formant le coin sud-ouest des rues du Camp et Julia, conjointement avec la belle maison d'habitation en briques, à trois étages, et autres bâtisses érigés sur ce terrain, lequel bâtiment est bien connu pour être un de ceux élevés par la Compagnie des Architectes.

Le terrain mesure 26 pieds 3 pouces plus ou moins de face sur la rue Julie, par une profondeur de 56 pieds à la rue du Camp, de 105 pieds plus ou moins, ayant sur l'arrière une allée de 11 pieds 7 pouces de largeur, comme tous les lots qui sont face à la rue Julie, et qui s'étendent jusqu'à cette rue.

La propriété ci-dessus sera vendue sous la sujétion des baux suivants, qui expireront le 1er novembre 1840.

Le haut de la maison d'habitation est affermé à M. R. H. Chinn, pour $1,500.

Le bas est affermé à un épicier et employé comme magasin d'épicerie à $50 par mois.

Seconde propriété.

Cinq terrains de valeur propres à bâtir, situés au faubourg Ste-Marie, dans l'îlet formé par les rues St-Charles, Girod, Julie et Ste-Marie, désignés sur le plan sous les numéros 5, 6, 7, 8 et 9.

Le numéro 5 mesure 26 pieds de face sur la rue St-Charles, 36 pieds de face sur la rue Ste-Marie, par une profondeur de 149 pieds 2 pouces 3 lignes.

Le No. 6 mesure 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St-Charles, même face sur la rue Ste-Marie, par une profondeur de 149 pieds 2 pouces 3 lignes.

Les numéros 7, 8 et 9, mesurent chacun 27 pieds de face sur les rues St-Charles et Ste Marie, sur une profondeur de 149 pieds 2 pouces 3 lignes.

Aussi, un superbe lot à bâtir situé au faubourg Ste Marie, sur le côté de la rue du Camp entre les rues Julie et Girod, mesurant 27 pieds de face sur les rues Camp et Ste Marie, sur une profondeur de 149 pieds 2 pouces 3 lignes.

Ces propriétés sont vendues en vertu d'un ordre spécial de la Cour, en date du 13 février 1840, et seront vendues à la même date sujettes à l'hypothèque.

3ème Propriété.

Deux lots de valeur situés sur la rue Carondelet entre les rues Union et Gravier, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés sur un plan sous les numéros 4 et 5. Cette propriété est également sujette à un bail qui expire le 1er novembre 1840 à raison de $60 par mois.

Le lot no 5 vient après le lot formant l'encoignure de la rue de l'Union, et mesure 35 pieds de face à la rue par une profondeur de 91 pieds 10 1/2 pouces sur le lot qui le sépare du lot encoignure et 94 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot no 4.

Le lot numéro 4, mesure 25 pieds de face et d'arrière sur une profondeur de 94 pieds 3/5 pouces sur la ligne qui le sépare du no 5, et 94 pieds 6 pouces sur l'autre ligne.

4ème Propriété.

Quatre lots situés au faubourg Delord dans l'îlet formé par les rues Julie, Baronne, Philippa, et la prolongée Triton, désignés sur le plan sous les nos. 52, 53, 54, et 55, chaque lot mesurant 25 pieds de face sur la prolongée Triton, sur une profondeur de 120 pieds, et 25 pieds sur l'arrière faisant face à une allée de 15 pieds de largeur commun à tous les lots qui y aboutissent; les banquettes de ces propriétés sont faites et la propriété est bien entourée.

5ème Propriété.

Un îlet de terrain situé dans la rue Grenville, contenant 20 lots, chaque lot mesurant 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds, borné par les rues Pine, Lowes, Felicie, et Broadway.

Le dit îlet est contigu aux belles demeures de MM. Roselius et Cary Robinson.

6ème Propriété.

6 lots de terrains situés dans la ville de Bourbourg, désignés sur les plans par les numéros 116, 126, 127, 157, 159 et 161, l'îlet No. 161, faisant face à la Levée.

L'îlet 159, est immédiatement sur les derrières de l'îlet No. 161.

L'îlet No. 157 n'est qu'à un îlet de la Levée.

7ème Propriété.

La moitié indivise de six terrains de valeur, situés au faubourg des Religieuses, et désignés sur le plan sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Le lot No. 1 mesure 31 pieds 11 pouces, 7 lignes de face à la rue Félicité, sur 120 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. 2, et 120 pieds 7 pouces 6 lignes de l'autre ligne, et 31 pieds 11 pouces 8 lignes dans le fond.

Le lot No. 2 mesure 31 pieds 11 pouces, 7 lignes de face sur la rue Félicité; 120 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. 1, et 119 pieds 4 pouces 8 lignes de l'autre ligne, et 31 pieds 11 pouces 7 lignes dans le fond.

Le lot No. 3 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste. Marie, 120 pieds sur la ligne de division du lot No. 4, et 119 pieds 4 pouces 8 lignes dans le fond.

Le lot No. 4 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste. Marie, 120 pieds sur la ligne de division du lot No. 3, et 120 pieds 7 pouces 6 lignes sur l'autre ligne, et 31 pieds 11 pouces 6 lignes dans le fond.

Le lot No. 5 est un terrain d'encoignure et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste. Marie, 124 pieds 4 lignes de profondeur sur la rue St. Claude [illegible] la rue [illegible], et 31 pieds 11 pouces 6 lignes dans le fond.

Le lot No. 6 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste. Marie, 124 pieds 4 pouces 6 lignes sur la ligne de division du No. 5, 125 pieds 4 pouces 6 lignes de l'autre ligne, et 31 pieds 11 pouces 6 lignes dans le fond, le tout mesure anglaise.

Conditions—1, 2, et 3 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et en cas de non paiement exact à l'échéance, ils devront porter intérêt à raison de 10 pour cent l'an, jusqu'au paiement définitif, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi: Quarante-quatre actions de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique.

Conditions—Six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et des autres conditions de paiement.

Les actes de vente devront être passés devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acheteur. 17 fév—21 17, 19, 27, 19, 24.

PAR L. A. GARIDEL.

IL sera vendu le mercredi 11 mars prochain, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis:
Succession de Madame Veuve B. Duverjé.
75 Esclaves de choix, habitués aux travaux d'une habitation, parmi lesquels se trouvent quelques domestiques, charpentiers, tonneliers, forgerons, charretiers, &c.
Les titres et talents de chaque esclave seront annoncés au moment de la vente.

Cette vente est faite à la requête de Madame Veuve B. Duverjé et Mr. F. Vernet, légitimes propriétaires comme indivise des dits esclaves.

Conditions—Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.

PAR L. A. GARIDEL.

IL sera vendu, le Jeudi 5 mars prochain, à 9 heures du matin, sur l'habitation de Mme. Veuve B. Duverjé, [illegible] madame veuve B. Duverjé [illegible] la rive droite du fleuve, à [illegible] plus ou moins de la ville.

Tous les animaux, mobiliers à l'habitation, tels que chevaux, mules, bœufs, du bétail, [illegible], ainsi que les charrues, charrettes, tombereaux, [illegible] et généralement tous les [illegible] instruments aratoires et ustensiles de l'habitation, [illegible] et [illegible] tous les [illegible] dans le cas où [illegible].

Conditions: [illegible] la vente. 20 fév—13